

# Évolution du Permis de Conduire en 2024 : l'âge minimum passe à 17 Ans

Pour toutes les étapes liées à l'acquisition du permis de conduire, regroupez l'ensemble de vos procédures sur la plateforme officielle <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>. Vous pouvez y effectuer la déclaration de perte ou de vol de votre permis de conduire, suivre l'évolution de votre dossier, vérifier votre solde de points etc.

À partir de janvier 2024, l'examen du permis de conduire sera accessible dès l'âge de 17 ans en France. Cette mesure a pour objectif de simplifier la mobilité des jeunes, en particulier ceux résidant en zone rurale, afin de faciliter leur accès à l'emploi.

Cette nouvelle disposition s'appliquera de manière générale à tous les candidats au permis de conduire, qu'ils soient inscrits dans une auto-école traditionnelle, qu'ils optent pour le passage en candidat libre, ou qu'ils préfèrent une auto-école en ligne. Dans ce dernier cas, l'auto-école en ligne mettra à disposition toutes les informations nécessaires, y compris l'inscription [au code de la route](#) via le numéro NEPH.

Les jeunes engagés dans l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), également connu sous le nom de conduite accompagnée, auront la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès l'âge de 17 ans. Cette modification permettra à tous les candidats, qu'ils choisissent la conduite accompagnée ou non, de profiter de cette avancée à partir de 2024, sans devoir attendre la majorité pour conduire individuellement après la réussite de l'examen.

